

COMMUNE DE LUGNY

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DECEMBRE 2020  
COMPTE RENDU

Département de Saône et Loire

L'an deux mil vingt, le seize décembre à vingt heures trente, le conseil municipal, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de la commune de LUGNY sous la présidence de M GALÉA, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

**PRÉSENTS :** Messieurs Guy GALEA, Philippe GOURLAND, François ROUGEOT, François GOLLEAU, Joël GAYET, M Jean-Charles LALANNE, M Patrick POINT, M Franck REDOUTEY, Patrice MILLOT et Thomas THEVENARD,  
**Mesdames** Sarah GOYON, Louise-Marie DRAPIER, Myriam MARCK, Mme Christine CHEVALIER et Agnès BLANC.

La séance a été ouverte sous la présidence de M GALÉA, maire, qui a déclaré les membres du conseil municipal cités ci-dessus installés dans leurs fonctions.

Mme Sarah GOYON a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal.

**1) VALIDATION DU DERNIER COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 NOVEMBRE 2020**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à 14 voix et 1 abstention

**2) FRAIS de SCOLARITE PARTICIPATION des COMMUNES 2020**

**Délibération 2020 / 078**

**M Le Maire** présente les frais de fonctionnement 2019 à prendre en compte pour le calcul de la participation des communes, soit 115 346,80 € pour un effectif de 110 élèves soit 1048,61 € par élève pour la rentrée scolaire 2019/2020,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité

**3) FRAIS de RESTAURANT SCOLAIRE 2020**

**Délibération 2020 / 079**

**M Le Maire** présente le montant des frais de gestion et de surveillance du restaurant scolaire qui s'élève à 17 853,91 € pour un effectif de 110 élèves soit 162,31 € par élève pour la rentrée 2019/2020,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

**4) FRAIS DE SCOLARITÉ POUR L'ECOLE LA SOURCE 2020**

**Délibération 2020 / 080**

**M Le Maire** présente les frais de fonctionnement à prendre en compte pour le calcul de la participation concernant les élèves de Lugny qui fréquentent l'École Privée.

La commune fixe donc la participation à 81 446,85 € /110 élèves, soit 740,43 €/élève.

A la rentrée 2019/2020 8 élèves de Lugny fréquentaient l'école la Source, d'où une participation de 5 923,44 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

**5) MAISON de SANTE APPEL A PROJET CD71 (N°1)**

**Délibération 2020 / 081**

**M Le Maire** rappelle que des travaux doivent être effectués à la Maison de Santé, ce qui n'a pas été réalisé sur 2020. Il en profite pour faire part de la note de présentation émise par l'ATD, concernant la rénovation de la maison médicale de Lugny. En effet, après cinq années d'exploitation, les élus de la Commune ont souhaité établir un bilan de fonctionnement du bâtiment afin de cibler les actions d'amélioration à venir.

L'état des lieux a permis de faire ressortir

- 1) l'absence de confidentialité de certains cabinets qui pourrait être améliorée par un traitement acoustique,
- 2) un problème de dimension du système de ventilation, double flux à revoir et climatisation à mettre en place,
- 3) des travaux de rénovation induits (électricité, peinture...). Dans cette optique, il est proposé de mettre en place l'appel à projet du territoire pour 2021, afin de soutenir la maison médicale afin de minimiser l'impact sur le budget de la Commune. L'enveloppe des subventions demandées représenterait 79,7 % du montant total du projet dont 50 % par le biais de l'AAP.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

**M Le Maire** informe les élus qu'habituellement un seul Appel à Projet peut être déposé par année civile, exceptionnellement pour 2021, les communes pourront en déposer 2.

Ainsi il propose de déposer un dossier concernant les entrées de bourg de la Commune.

Cette opération d'aménagement des entrées de bourg permettrait de :

- ..Sécuriser les entrées du village,
- ..Réduire la vitesse des véhicules,
- ..Implanter divers aménagements floraux.

L'enveloppe des subventions demandées représenterait 80 % du montant total du projet, dont 50 % par le biais de l'AAP.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

**7) DECHETS sur DOMAINE PUBLIC**

**M Le Maire** étant chargé de la Police Municipale, de la Police Rurale et de l'exécution des actes de l'Etat qui y sont relatifs.

Les élus et les usagers ont constaté, une recrudescence sur les trottoirs et espaces publics ouverts au public, d'abandons de déchets (notamment des masques) et de déjections animales.

L'amélioration de la propreté des espaces publics est un des points essentiels de la Commune de Lugny, M Le Maire propose d'instaurer un tarif fixant les coûts destinés à être supportés par les contrevenants aux infractions qui auront été constatées par les agents communaux ou les élus. Il propose donc les tarifs suivants :

	<b>TARIF FORFAITAIRE</b>	
ORDURES MENAGERES	Frais d'intervention :	<b>150,00 €</b>
OBJETS ENCOMBRANTS	Par tranche de 30 minutes de nettoyage :	<b>50,00 €</b>
CARTONS SUR LE DOMAINE PUBLIC	<i>(la tranche horaire entamée étant facturée)</i>	
TAGS ET GRAFFITIS		
AFFICHAGE SAUVAGE		
DEJECTIONS ANIMALES	Frais d'intervention :	<b>250,00 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

Un Elu prend la parole afin de questionner le Maire sur le jet de déchets par la fenêtre d'une voiture circulant sur une voie publique, mais atterrissant sur un lieu privé ; dans ce cas précis, le tarif amendable pourrait-il être instauré ?

M Le Maire précise qu'il se renseignera sur ce point précis.

**8) DEJECTIONS ANIMALES**

Point traité en même temps que le point précédent.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

**9) RPQS Eau Potable**

**M Le Maire** donne la parole à M.GOURLAND afin de présenter le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service public pour l'exercice 2019.

Le Syndicat Mixte du Haut Mâconnais regroupe 18 communes, soit 10 663 habitants ou 5500 abonnements de particuliers tout cela pour un réseau de 254.22 kms de canalisation (soit une augmentation de 40 m par rapport à l'année dernière).

Le tarif théorique pour un ménage de référence (4 personnes-dont la consommation moyenne est estimée à 120 m<sup>3</sup>) est de 3.1563€/m<sup>3</sup>.

Les résultats du contrôle de la qualité de l'eau donne 100 % de conformité pour les analyses microbiologiques.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le RPQS de l'eau potable 2019.

M Le Maire rappelle suite à la prise de parole d'un élu que l'interlocuteur principal pour les usagers reste SUEZ, le Syndicat des Eaux quant à lui a pour vocation de créer uniquement des canalisations.

M GOLLEAU donne pour information qu'afin d'obtenir des renseignements en temps réel il faut se rendre sur le site « [solidarités-santé.gouv.fr](http://solidarités-santé.gouv.fr) », choisir l'onglet pour eau potable, commune par commune.

Le rapport annuel concernant le prix et la qualité de l'eau potable reste disponible à l'accueil de la mairie.

**10) RPQS Assainissement**

**M Le Maire** informe l'assemblée que le SIVOM est chargé de la gestion du réseau de l'assainissement collectif. Le SIVOM regroupe 6 Communes, soit 3 049 habitants ou 1 544 abonnements de particuliers tout cela pour un réseau unitaire hors branchements de 3.06 kms et un réseau séparatif d'eaux usées hors branchements de 61.50 kms, soit un linéaire total de 64.56 kms.

Le tarif du traitement de l'eau usée revient à 2.71€.TTC/m<sup>3</sup>.

Les indices de conformité des équipements des STEU (station de traitements des eaux usées), des effluents et des ouvrages d'épuration est de 100.

Le rapport annuel concernant le prix et la qualité des eaux usées reste disponible à l'accueil de la mairie.

### **11) REGLEMENT INTERIEUR du Site de Collecte et d'entreposage du « Creux de la Reine »**

**M Le Maire** donne la parole à M GOURLAND afin de présenter le règlement intérieur afin de préparer la prochaine réouverture de l'Aire de Collecte et d'entreposage du « Creux de la Reine ».

M GOURLAND rappelle que le dépôt a été fermé sous ordre de la Préfecture (notamment l'ARS) et non comme il a été dit sur la Commune sous l'ordre du 1<sup>er</sup> Adjoint.

A ce jour, le dépôt est propre mais une organisation doit être mise en place afin de gérer au mieux l'utilisation.

La fosse dans laquelle les artisans et autres déposaient « tout et n'importe quoi » a été purgée complètement. Une benne a été installée afin de vider cette fosse. Le creux a été comblé avec de la terre qui était sur place.

A cet instant, c'est donc une plateforme propre. Il faut maintenant assainir les accès, délimiter l'endroit où seront stockés les déchets verts dans l'attente d'être broyés, organiser les zones de stockage hors déchets verts.

La commission fleurissement a réfléchi à un RI de la dite « Aire » et le présente ce jour aux élus. Est rappelé ce qui sera accepté sur l'Aire de collecte et d'entreposage, notamment, des branchages issus d'élagage en vue d'être coupés pour bois de chauffage, des branches et déchets pour être broyés, des broyats de végétaux, des végétaux en vue d'être compostés et des gravats afin d'empierre les chemins communaux.

L'ouverture sera effective qu'en présence d'un agent communal un vendredi matin (8h00-12h00) sur deux, un registre sera également mis en place afin d'enregistrer nom et adresse du déposant, nature du produit déposé...etc.

Il est rappelé qu'il existe en priorité une déchèterie et que cette Aire est réservée principalement aux administrés de Lugny, ainsi qu'aux artisans de Lugny.

Il est rappelé également que les viticulteurs ont le droit de brûler leurs déchets issus de leur vignoble

M Le Maire reprend la parole afin d'insister que si le règlement n'est pas respecté, l'Aire sera définitivement fermée sous ordre de l'ARS.

### **12) REGLEMENT INTERIEUR BIBLIOTHEQUE**

**M Le Maire** donne la parole à F.GOLLEAU, afin de présenter le règlement intérieur de la bibliothèque,

Il est essentiellement composé de rappels, F GOLLEAU expose la nécessité de rappeler aux administrés le bon comportement à adopter tant sur le respect du silence que sur le fonctionnement propre des prêts de livres que sur le fonctionnement des échanges avec les écoles.

Le Covid et la participation des enfants dans l'enceinte de la bibliothèque est soulevé par LM.DRAPPIER.

François GOLLEAU va se renseigner auprès de la Bibliothèque et reviendra vers nous pas la suite.

Le règlement intérieur sera affiché au sein même de la bibliothèque.

Le règlement est ainsi adopté par les élus.

### **13) PLUI**

**M le Maire** précise qu'à la CCMT, M B.VAUX est chargé de l'urbanisme et que M GALEA a rejoint son équipe de travail.

Le PLUI a été mis en sommeil suite au COVID, mais les travaux vont repartir.

M Le Maire souhaiterait mettre en place une commission PLUI afin de traiter au mieux les points abordés concernant la mise en place du PLUI sur Lugny.

La liste des élus : GUY GALEA, P GOURLAND, P POINT, J GAYET, F ROUGEOT, F REDOUTEY, T THEVENARD,

Le 8 janvier 2021 est proposé comme date de 1<sup>ère</sup> réunion de la commission PLUI, à 14h30.

### **QUESTIONS DIVERSES**

- 1) Les bois de Lugny : Mme A.BLANC prend la parole afin d'informer les élus les points mis en place pendant la dernière commission « Bois et Forêt ». 3 activités vont être mises en place,

1/ Communalisation des bois et forêts de Lugny, depuis très longtemps il existe 2 sections en forêt communale, celle de Fissy et celle de Lugny. Il s'agit donc de moderniser et d'harmoniser en les réunissant. Cette activité sera effectuée sur 2<sup>ème</sup> TRIM 2021. Il s'agit d'une démarche administrative déposée auprès de la Préfecture, la COFOR (Fédération Nationale des Communes Forestières) aidera la Commune dans ce projet.

2/ Recherche de toutes les parcelles de la forêt sans propriétaire appelé communément « bien sans maître » afin d'entamer également une démarche administrative afin que la Commune en devienne propriétaire. Cela sera prévu sur le 2<sup>ème</sup> semestre 2021 et toujours assistée par la COFOR. La COFOR pourra aider la Commune car elle est détentrice d'une matrice cadastrale sur laquelle les recherches pourront être effectuées.

M F.ROUGEOT demande si cette matrice pourrait être associée au cadastre que la Commune possède ? Mme BLANC se renseignera car la COFOR étend détentrice de cette matrice, il n'est pas sûr qu'elle puisse la partager (problème de propriété de la matrice cadastrale). A vérifier.

3/ Travail sur les concessions d'occupation. Sur Lugny, il existe deux concessions, celle de la Carrière et celle d'Accrobranches. En fait, dès lors qu'une parcelle de la forêt est occupée il faut mettre en place une concession d'occupation. Un exemple est donné, celui des miradors et de la cabane de chasse, dans ce contexte, il faudra mettre en place une telle concession d'occupation.

M F.ROUGEOT s'interroge sur la compatibilité entre le PLUI et la mise en place de ces concessions, ne faudrait-il pas plutôt laisser en place les méthodes existantes cela risquant d'être compliqué avec l'élaboration du PLUI ?

Mme Blanc propose que la nouvelle commission PLUI créée lors de ce conseil municipal étudie la question. A peaufiner.

La commune devra également mettre en place des concessions d'occupations temporaires, par exemple pour une manifestation telle que le rallye des côtes.

Dernier point sur lequel travailler en 2021, celui de l'observation des nouvelles pratiques d'affouage. D'autres communes ont mis en place ces nouvelles pratiques, il serait opportun de voir ce qui s'accomplit ailleurs et pourquoi pas si cela est intéressant le mettre en pratique sur Lugny.

- 2) Commission Vie du Village : M F.GOLLEAU prend la parole, il précise que les travaux de la salle Évènementielle seront normalement terminés fin février 2021. L'inauguration serait prévue fin mars 2021. L'inauguration se fera en deux temps, le 1<sup>er</sup> par la réception de M Le Préfet, le 2<sup>ème</sup> par une représentation théâtrale. Mise à part ces événements, la commission est en totale hibernation avec la crise sanitaire. Par contre, afin d'anticiper « l'après crise », il serait bien que la commission s'agrandisse avec quelques membres. Cela permettrait de réfléchir à plusieurs, sur une programmation de ce qui pourrait se passer d'un point de vue artistique, événementielle, locatif...etc. Des réflexions également sur les événements : 14/07, fêtes des lumières mais cela peut-être de nouvelles manifestations telles que la fête de quartier ou la fête des voisins.. M T.THEVENARD soumet la possibilité de remise de prix directement en salle événementielle, il pense notamment à la course de côtes prévue en mars 2021... La commission se rallonge donc grâce à l'arrivée de Mmes CHEVALIER, MARCK, DRAPIER et GOYON ainsi que Mr T THEVENARD La prochaine commission de la vie du village est fixée au 06/01/2021 à 19h00.
- 3) Courrier d'une administrée : En réponse à un courrier d'une administrée, Mmes A.BLANC et LM. DRAPIER informent que deux dates de rencontre lui ont été proposées. L'intéressée n'a pas donné suite à ces propositions dans les délais et a transmis une nouvelle sollicitation de rencontre. Une nouvelle et dernière proposition de RDV lui sera adressée prochainement.

La date du prochain Conseil Municipal n'a pas été fixée

La séance est levée à 21h35

**Le Maire,  
Guy GALÉA**

